

# FICHE DE POSTE

Intitulé du poste	Médecin Santé au Travail
Code du poste	981-21
Fonction	Médecin de médecine préventive
Affectation (direction, pôle, service, cellule)	Direction des ressources humaines, pôle qualité de vie et santé au travail, service santé au travail
Rattachement hiérarchique (fonction)	Responsable de service
Résidence administrative	DRAGUIGNAN ou TOULON
Cadres d'emplois	Contractuels vacataires
Grades plafond	
Groupe de fonction	
NBI (nb de points)	

# Missions du poste :

Force de proposition auprès de l'Autorité Territoriale, des agents de tout grade, et de leurs représentants élus, elle a pour mission d'éviter toute altération de la santé des agents départementaux du fait de leur travail.

Il contribue, à la mise en œuvre de la prévention primaire, secondaire et tertiaire en :

- · Assurant la surveillance médicale professionnelle des agents de son secteur
- Consacrant le tiers de son temps médical à des actions en milieu de travail, pour évaluer l'ensemble des risques (physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux etc...), et proposer des solutions correctives, ou mieux, préventives.

Il contribue à la veille épidémiologique et à la traçabilité

## Activités :

### Surveillance médicale

- Il contribue à la définition et à l'évaluation de la surveillance médicale des agents du Département ;
- Il assure la surveillance médicale des agents de son secteur (examens cliniques, examens complémentaires, vaccinations professionnelles, information des risques professionnels et des moyens de protection ), à l'embauche,
  - lors des visites de pré-reprise
  - lors des visites de reprise (maladie ordinaire, accident de travail, congé de longue maladie, congé de longue durée, maternité etc...)
  - lors de visites systématiques,
  - à la demande (de l'agent, de l'autorité territoriale, DRH...)
  - et à chaque fois qu'il le jugera nécessaire,
- Il peut proposer des aménagements de poste, adaptés à l'état de santé des agents, pour le maintien dans l'emploi.

### **Intervention sur l'environnement professionnel**

 Bénéficiant d'un libre accès à tous les locaux, il a compétence pour tout ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail, l'adaptation des postes, la prévention des risques,



notamment les risques d'accidents de travail ou maladie professionnelle ou à caractère professionnel, afin de proposer des mesures de prévention individuelles et/ou collectives ;

- Il effectue des études de poste, en visitant les locaux des agents
- Il établit les grilles de risques et peut demander des prélèvements et analyses si nécessaire
- Il conseille et donne un avis sur les projets de construction et d'aménagements importants des bâtiments, sur les projets liés au développement de nouvelles technologies ou à propos de l'utilisation de produits et substances potentiellement dangereuses etc...
- Les actions peuvent être directement exercées par le médecin ou déléguées (à l'équipe pluridisciplinaire)
- Il contribue au maintien dans l'emploi, notamment participe à l'accompagnement des agents en situation de handicap, et au reclassement des agents.

# ■ Activités ponctuelles

Remplacements pour les besoins du service Il peut participer aux enquêtes épidémiologiques et aux travaux du CHSCT

# Sujétions particulières liées au poste (horaires spécifiques, déplacements, astreintes, expositions aux risques, pénibilité....):

- Déplacements fréquents
- Charge mentale (contacts multiprofessionnels internes et externes aux logiques différentes)
- Flexibilité horaires
- Secret professionnel
- Secret industriel
- Respect du code de déontologie

# **Habilitations et EPI obligatoires :**

# **Compétences requises :**

# Savoir (connaissances)

- Connaître la réglementation relative à la Médecine du Travail et à la Médecine Préventive et Professionnelle pour ce qui concerne la fonction publique territoriale, la fonction publique hospitalière, ainsi que la prise en compte des agents contractuels employés par le Département.
- Connaissances réglementaires en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail
- Connaissance des règles statutaires fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière
- Méthodologie d'analyse des risques professionnels

# Savoir-faire (compétences techniques)

- Savoir impulser et accompagner une dynamique de projet en Santé et Travail
- Capacité à animer et coordonner les activités de l'équipe médicale et paramédicale
- Savoir mener à bien des actions de communication



- · Capacité à mener des entretiens individuels et collectifs dans le cadre de défusing
- Savoir rester neutre
- Savoir déléguer
- Savoir synthétiser
- Avoir une grande capacité d'adaptation
- Réactivité face aux situations à risques

# Savoir-être (aptitudes personnelles)

- Autonomie
- Rigueur et organisation
- Sens des priorités
- Goût du travail en équipe
- Sens du dialogue, écoute, diplomatie
- Persévérance

Date et signature du responsable hiérarchique			
Date et signature de l'agent			